

LE PRÉSIDENT

Relevé de décisions de la séance du Conseil d'Administration du vendredi 15 mai 2009,
séance n° 10

à 9 h 00, formation plénière, ordre du jour :

1. Mesures financières :
 - Décision Budgétaire Modificative n° 1.
 - Tarifications spécifiques FCP 3.
2. Pédagogie :
 - Concours de recrutement aux métiers de l'enseignement, session 2010.
3. Motion du Conseil d'Administration.
4. Questions diverses.

Point n° 1 : Mesures financières :

- Décision Budgétaire Modificative n° 1.

La Décision Budgétaire Modificative n° 1 de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 est approuvée à l'unanimité.

La Décision Budgétaire Modificative n° 1 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève est approuvée à l'unanimité.

La Décision Budgétaire Modificative n° 1 de la Bibliothèque Sainte-Barbe est approuvée à l'unanimité.

La Décision Budgétaire Modificative n° 1 de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales est approuvée à l'unanimité.

- Tarifications spécifiques FCP 3.

Les tarifications spécifiques FCP 3 pour l'année universitaire 2009 / 2010 sont approuvées à l'unanimité, moins 1 abstention.

Point n° 2 : Pédagogie : Concours de recrutement aux métiers de l'enseignement, session 2010.

Point d'information, pas de délibération sur ce point.

Point n° 3 : Motion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de l'Université ne peut ignorer les profondes perturbations qui ont affecté le semestre, et, par là-même, l'ensemble des étudiants, que certains de leurs cours se soient ou non tenus. Il sait qu'un apprentissage efficace demande la sérénité et des échanges réguliers, et il déplore, une nouvelle fois, que la politique du gouvernement face aux critiques unanimes de la communauté universitaire ait empêché ces conditions d'être réunies. Il rappelle aussi que seule la tenue des examens permet d'assurer une validation effective du semestre, sur des bases légitimes et légales. Mais il entend aussi les craintes dont font état différentes voix au sein de l'université, dont les assemblées générales, et il souhaite y répondre.

En conséquence, le Conseil d'Administration rappelle les principes qui ont fondé les décisions des différents conseils depuis le début du mouvement, ainsi que les dispositifs concrets mis en œuvre pour garantir l'égalité de traitement et la non-pénalisation des étudiants, dans le processus d'évaluation des connaissances.

Un aménagement du calendrier a été décidé par le Conseil d'Administration du 6 mai, et diffusé à l'ensemble des étudiants de licence par courrier postal le 13 mai. Il correspond à la volonté d'organiser la meilleure validation possible du semestre, compte tenu du contexte, et à accompagner les étudiants avec la plus grande attention. Le Conseil d'Administration rappelle aux enseignants et aux étudiants que les épreuves se tiendront sur la base de contenus adaptés et aménagés. La tenue de la deuxième session du deuxième semestre au mois de septembre, qui s'effectuera sur la base des mêmes contenus aménagés que celle de mai, est une garantie supplémentaire en ce sens, via les dispositifs de soutien mis en place jusqu'au 11 juillet. L'université apportera des solutions aux problèmes que les étudiants pourraient rencontrer, en particulier en ce qui concerne les inscriptions dans de nouvelles formations ou la situation des étudiants étrangers et en programme d'échange.

En ce qui concerne l'égalité de traitement et la non-pénalisation des étudiants lors des examens, le Conseil d'Administration rappelle tout d'abord que l'anonymat des copies sera garanti. Par ailleurs, il demande aux composantes de l'université d'organiser, avant et après les examens, les formes de médiation, impliquant les enseignants et les étudiants, adaptées au traitement des difficultés qui pourraient survenir. Les jurys pourront ainsi avoir pleine connaissance de ces éventuels problèmes avant de statuer.

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

 *M.C. Lemaudeley*
Marie-Christine LEMARDELEY